

Ministère des Finances

Plan de services en français 2008-2009

Le plan de services en français du ministère des Finances est préparé en vertu du chapitre 26 des lois de 2004, la *Loi sur les services en français* et son règlement.

Message du sous-ministre

C'est avec plaisir que je présente le plan de services en français 2008-2009 du ministère des Finances.

La communauté acadienne et francophone fait partie intégrante du tissu social de la Nouvelle-Écosse, et le gouvernement travaille en vue d'améliorer les services en français qu'il offre. Il a atteint cet objectif par la création de l'Office des affaires acadiennes et par l'adoption de la *Loi sur les services en français*. Le ministère des Finances appuie ces efforts et est heureux de travailler en partenariat afin d'améliorer les services que nous offrons.

Nous avons hâte de profiter des possibilités et de relever les défis liés à la mise en œuvre de notre plan.

Réponse au public

Le ministère des Finances déploie des efforts raisonnables pour communiquer en français sur demande, que ce soit à l'oral ou à l'écrit, dans la mesure du possible. Le ministère n'a actuellement aucun poste désigné comme exigeant des compétences en français. Les demandes orales peuvent être transmises aux membres du personnel francophones, s'ils sont disponibles, et la correspondance écrite peut être traitée en français par les membres du personnel bilingue ou avec l'aide des services de traduction. Différents services de la Nouvelle-Écosse liés à l'impôt sont administrés par l'Agence du revenu du Canada, et tous ces services sont offerts directement à la source dans les deux langues officielles.

Services actuellement offerts en français

Le ministère des Finances est situé à Halifax et n'a pas de bureaux régionaux. Les communications écrites en français et les services de traduction sont offerts au bureau d'Halifax par les employés bilingues du ministère, lorsqu'ils sont disponibles, et dans la mesure du possible.

Les services de la Nouvelle-Écosse liés à l'impôt sur le revenu des particuliers, à l'impôt sur les sociétés et à la taxe de vente harmonisée sont gérés par l'Agence de revenu du Canada (ARC). La correspondance et les formulaires associés sont disponibles par l'ARC en français ou en anglais.

Bien que la Nouvelle-Écosse fournisse ses propres rapports et publications statistiques, ces données sont fournies à Statistique Canada aux fins d'utilisation dans les publications statistiques fédérales, provinciales ou territoriales. Toute publication ou tout rapport préparé par Statistique Canada est disponible en français ou en anglais.

Favoriser la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone

Le plan de services en français du ministère des Finances vise à fournir des renseignements détenus et offerts par le ministère, et requis par la communauté acadienne et francophone, en français, sur demande et à condition qu'il y ait suffisamment de temps pour obtenir des services de traduction en français. Le plan visera à établir un lien entre l'information et les services offerts, et les besoins de la communauté, favorisant ainsi l'essor continu de la communauté au sein du tissu social de la Nouvelle-Écosse.

Buts, objectifs et mesures pour l'année 2008-2009

Énumérés ci-dessous sont les objectifs du gouvernement en ce qui a trait aux services en français, et les buts et actions ou mesures prévues du ministère des Finances dans ces domaines pour l'année 2008-2009.

Objectif 1 : Le renforcement du cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la *Loi sur les services en français*.

- S'acquitter des obligations du ministère déterminées par la *Loi sur les services en français*.
 - Préparer le plan de services en français du ministère et faire rapport sur les progrès.
 - Appuyer le travail de l'Office des affaires acadiennes et la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* en assurant la représentation du ministère des Finances au sein du comité de coordination des services en français.
- Améliorer la capacité du ministère d'offrir des services en français.
 - Élaborer un plan pour s'assurer que les services en français répondent aux objectifs du ministère et de la communauté.

Objectif 2 : La consultation avec la communauté acadienne et francophone.

- Établir la priorité des services qui doivent être offerts en français.
 - Passer en revue les principaux services offerts par les différentes divisions du ministère et dresser la liste des services qui pourraient être offerts en français pour répondre aux obligations de la Loi et aux besoins de la communauté.

Objectif 3 : La communication, le partage d'information et la promotion des services offerts en français.

- S'assurer que l'information publique offerte par le ministère des Finances et requis par la communauté francophone est disponible en français.
 - Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des procédures de communication avec le public.
 - Établir la priorité et faire traduire les documents d'information en français, sur demande.
 - Travailler avec le webmestre pour élaborer une section en français sur le site Web du ministère.

Objectif 4 : Le soutien à l'élaboration, à la planification et à la prestation des services en français dans les secteurs prioritaires.

- Travailler avec l'Office des affaires acadiennes pour déterminer les domaines prioritaires pour les services en français et élaborer des plans visant à atteindre ces objectifs lorsqu'ils concernent le ministère des Finances.
 - Identifier les priorités générales et s'assurer que ces priorités sont abordées lorsqu'elles concernent le ministère des Finances.